MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 255

SOMMAIRE

ADC Deal Fatata Halding C.A. Laurenhaum	12210	Continuities Oblin From Investment Front & A. Louise	
ABC Real Estate Holding S.A., Luxembourg		Gestion Lion Oblig Euro Investment Fund S.A., Luxem-	40044
Adamas Investment Fund, Sicav, Luxembourg		bourg 12210,	12211
AG 1990 Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg		Graphin S.A., Luxembourg	12228
Alade S.A., Luxembourg		G-Treasury, Sicav, Luxembourg	12235
Amalto S.A., Luxembourg	12224	H.P.C., Holding de Presse et de Communication S.A.,	
Apeco Holding S.A., Luxembourg	12213	Luxembourg	
Armel S.A., Luxembourg	12213	Inter Immobilien Holding A.G., Luxembourg	12238
Asian Capital Holdings Fund, Luxembourg	12238	Interparticipations S.A., Luxembourg	12237
Austria Corporation S.A., Luxembourg	12225	Interselex Equity, Sicav, Luxembourg	12234
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg	12218	Interselex Europa, Sicav, Luxembourg	12234
Barfin S.A., Luxembourg		John Benett Holding S.A., Luxembourg	12223
BB Bonds, S.C., Luxembourg		Kaloa Holding S.A., Luxembourg	12215
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg		Lago S.A., Luxembourg	
Breef S.A., Luxembourg		Leicom Fund, Luxembourg	
BTM Premier Fund V, Fonds Commun de Placement		Loofinlux S.A., Luxembourg	
	12210	Lubelim S.A., Luxembourg	
		Malifra S.A., Luxembourg	
Bureau Moderne S.A., Luxembourg 12194,		Massena Holding S.A., Luxembourg	
Capisco S.A., Luxembourg		Matadi S.A., Luxembourg	
Catalux S.A., Luxembourg		Medanco S.A., Luxembourg	
Chemtank Investments, S.à r.l., Luxembourg		Michigan S.A., Luxembourg	
Chronos S.A., Luxembourg		Milau Holding S.A., Luxembourg	
C.M. International S.A., Luxembourg		Monterey Trust, Sicav, Luxembourg	
Conlux Holding S.A., Luxembourg 12199,			
Connections Systems S.A., Sandweiler	12198	Niramore International S.A., Luxembourg	
Continental International Holding S.A., Luxbg 12201,	12202	Noisette S.A., Luxembourg	
Coparco S.A., Luxembourg	12238	Ogepar S.A., Luxembourg	
COPLA, Consortium de Placements S.A., Luxembourg	12237	Orcades Europe S.A., Luxembourg	
Corpar S.A., Luxembourg	12200	Pacific Stream S.A., Luxembourg	
Corylus S.A., Luxembourg		Pan-Holding S.A., Luxembourg	
Czeck Engineering and Architecture Holding S.A., Lu-		Parafin S.A., Luxembourg	
	12202	Peh Quintessenz, Sicav, Luxemburg-Strassen	
Daimler-Benz Capital (Luxembourg) AG, Luxemburg		Photon International S.A., Luxembourg	
Daimler-Benz Finanz (Luxembourg) AG, Luxemburg		Ressordi S.A., Luxembourg	
Dassault Réassurance S.A., Senningerberg		Resultex S.A., Luxembourg	
Demo Holding S.A., Luxembourg		R.F. International S.A., Luxembourg 12211,	
		Rhode Island (Holdings) S.A., Luxembourg	
DG Lux Multimanager II, Sicav, Luxemburg-Strassen		Sacec S.A., Luxembourg	
Dorint S.A., Luxembourg		Safei Invest, Sicav, Luxembourg	12239
E.C. Holdings S.A., Luxembourg 12203,		Small Cap, Sicav, Luxembourg	12240
Efinat S.A., Luxembourg		Société de Frelange S.A., Luxembourg	12226
Eim Holding Luxembourg S.A., Luxembourg		Société de Thiaumont S.A., Luxembourg	12227
Eremis S.A., Luxembourg	12219	Société d'Investissements Hypoténuse S.A., Luxembg	12212
E.T.O. (European Trading Organisation) S.A., Luxem-		Société Financière Saka S.A., Luxembourg	12227
bourg		SOFICOSA - Société Financière des Constructions	
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxemburg	12227	S.A., Luxembourg	12222
Europe Finances et Participations S.A., Luxembourg	12228	Sok S.A., Luxembourg	
Expertise, Sicav, Luxemburg-Strassen	12221	Sotreca, Sicav, Luxembourg	
Faraco S.A., Esch-sur-Alzette	12220	Spectrum S.A., Luxembourg	
Fenor S.A., Luxembourg	12213	Structure Holding S.A., Luxembourg	
Financière du Glacis S.A., Luxembourg		Summa Gestion S.A., Luxembourg	
Finimmocorp S.A., Luxembourg		Teranim S.A., Luxembourg	
Futur S.A., Luxembourg		Transmex S.A., Luxembourg	
G-Bond Fund, Sicav, Luxembourg		Transneptune Holding S.A., Luxembourg	
Gefinor (Asia) S.A., Luxembourg		T.T.D.A. S.A., Luxembourg	
Gef S.A., Luxembourg		Valorinvest, Sicav, Luxemburg	
G-Equity Fund, Sicav, Luxembourg		Volefin S.A., Luxembourg	
		Walufi Holding S.A., Luxembourg	
Géranium S.A., Luxembourg	14441	Taluli Fiolicing S.A., Luxembourg	144 14

BUREAU MODERNE S.A., Société Anonyme, (anc. BUREAU MODERNE, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 11.958.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre. Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Roger Lohbeck, directeur, demeurant à Junglinster,

représenté par Monsieur Camille Lohbeck, employé privé, demeurant à Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 décembre 1997, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement;

- 2) TRESCO S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi,
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
 - 3) JUCARI S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg,
 - ici représentée par deux de ses administrateurs Messieurs Camille Lohbeck et Paul Lutgen, préqualifiés.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BUREAU MODERNE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg, inscrite au registre au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 11.958, dont ils détiennent l'intégralité du capital social.
- Que ladite société BUREAU MODERNE, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 3 avril 1974, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 121 du 18 juin 1974 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mai 1996, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 426 du 31 août 1996.
- Que le capital social de la société est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.
- Qu'ensuite les comparants, seuls associés de la société à responsabilité limitée BUREAU MODERNE, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille francs (250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million de francs (1.000.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) moyennant incorporation au capital social de réserves à concurrence de deux cent cinquante mille francs (250.000,- LUF) sans émission de parts sociales nouvelles et de porter la valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) à douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) par part sociale.

Le preuve de l'existence des réserves à concurrence de deux cent cinquante mille francs (250.000,- LUF) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation arrêtée au 30 septembre 1997.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en BUREAU MODERNE S.A. et de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner aux statuts de la nouvelle société anonyme la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUREAU MODERNE S.A.» Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'achat, la vente, la représentation, la location et l'entremise de toutes marchandises, biens et prestations de services de tous genres, en particulier le commerce, la réparation et la maintenance de tous appareils, objets et produits de tous genres, utilisés de façon quelconque, dans les domaines de la bureautique, de l'administration et de la gestion.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social. Elle peut notamment participer au capital social ou s'intéresser par toutes voies dans des entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son extension ou son développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans la limite de ses pouvoirs.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Constatation

La preuve de la libération du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) a été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant un rapport établi par Monsieur Luc Braun, réviseur d'entreprises, Luxembourg, daté du 22 décembre 1997, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l, enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de la Société à responsabilité limitée transformée, qui est au moins égale au montant du capital social de la Société Anonyme.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

- a) Madame Julie Dimmer, employée privée, demeurant à Junglinster,
- président du conseil d'administration;
- b) Monsieur Roger Lohbeck, directeur, demeurant à Junglinster,
- administrateur-délégué;
- c) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lohbeck, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 25, case 4. – Reçu 1.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03108/212/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

BUREAU MODERNE S.A., Société Anonyme, (anc. BUREAU MODERNE, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 11.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03109/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 60.596.

N. C. Luxembodig B 60.570

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg section B number 60.596, incorporated by deed enacted on August 22, 1997.

The meeting is composed by the sole member, OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, a company established at Claridon House, Church Street, Hamilton, Bermuda, declaring to be the owner of all the 140 (one hundred and forty) shares of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of proxies given under private seal, acting as substitute of Mrs Marjoleine Van Oort.

Which proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

First resolution

The sole member decides to change the articles of incorporation in such a way to represent the change of the authorised amount of capital of the company from 140 (one hundred and forty) shares with par value of USD 100.- (one hundred American Dollars) to 510 (five hundred and ten) shares with par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), bringing the corporate capital to an amount of LUF 510,000.- (five hundred and ten thousand Luxembourg francs), based on an exchange rate fixed at LUF 100.- (one hundred Luxembourg francs) for USD 2.7481 (two point seven thousand four hundred and eighty-one American Dollars).

Second resolution

The sole member decides to increase the issued share capital by LUF 50,521,000.- (fifty million five hundred and twenty-one thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 510,000.- (five hundred and ten thousand Luxembourg francs) to LUF 51,031,000.- (fifty-one million and thirty-one thousand Luxembourg francs) by creation and issue of 50,521 (fifty thousand five hundred and twenty-one) new shares with par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), to be subscribed and fully paid up by contribution by the sole member of 25,172 (twenty-five thousand one hundred and seventy-two) shares in OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., a company existing under Luxembourg law.

Third resolution

The sole member, exercising the powers of the meeting, accepts the subscription of all the new shares by himself, OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervenes the aforenamed OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, here represented by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe the of 50,521 (fifty thousand five hundred and twenty-one) new shares and to pay them up through a contribution in kind consistingin 25,172 (twenty-five thousand one hundred and seventy-two) shares in OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., a company existing under Luxembourg law, having its corporate seat at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, being the balance of its whole share's capital after purchase of the 2,492,013 (two million four hundred ninety-two thousand and thirteen) other shares of such company by CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l. on the 28th of November 1997.

The sole member declares that this contribution in kind really exists and that its value is at least equal to the amount of the increase of capital.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at LUF 51,031,000 (fifty-one million and thirty-one thousand Luxembourg francs), represented by 51,031 (fiftyone thousand and thirty-one) common shares of par value of LUF 1,000 (one thousand Luxembourg francs) each, all subscribed and fully paid-up by OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, a company established in Bermuda.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred thousand Luxembourg Francs, considering that it concerns a capital increase of CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l. by a contribution of the balance all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in a E.U. -member state as a result of which the contribution is exempt from Luxemburg registration duty («droit d'apport») on the basis of Article 4.2 of the law of 29th of December 1971.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.596, constituée suivant acte reçu le 22 août 1997.

L'assemblée est composée de l'associé unique, OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, une société établie à Claridon House, Chruch Street, Hamilton, Bermuda, se déclarant propriétaire de 140 (cent quarante) parts sociales de la société, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu de procurations sous seing privé, agissant en substitution de Madame Marjoleine Van Oort.

Lesquelles procurations, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de manière à refléter la modification du capital social de 140 (cent quarante) parts d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) en 510 (cinq cent dix) parts d'une valeur nominale

de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), amenant le capital social à un montant de LUF 510.000,- (cinq cent dix mille cinq cent mille francs luxembourgeois), sur base d'un taux de change fixé à LUF 100,- (cent francs luxembourgeois) pour USD 2,7481 (deux virgule sept mille quatre cent quatre-vingt-un US dollars).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 50.521.000,- (cinquante millions cinq cent vingt et un mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 510.000,- (cinq cent dix mille francs luxembourgeois) à LUF 51.031.000,- (cinquante et un millions trente et un mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 50.521 (cinquante mille cinq cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par apport par l'associé unique de 25.172 (vingt-cinq mille cent soixante-douze) actions de OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'associé unique, OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de s'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, prénommée, ici représentée en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

laquelle société, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 50.521 (cinquante mille cinq cent vingt et une) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport de 25.172 (vingt-cinq mille cent soixante-douze) actions de OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, étant le restant de l'intégralité de son capital social après acquisition des 2.492.013 (deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille treize) autres parts sociales de cette société par CHEMTANK INVEST-MENTS, S.à r.l., le 28 novembre 1997.

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 51.031.000,- (cinquante et un millions trente et un mille francs luxembourgeois), divisé en 51.031 (cinquante et un mille trente et une) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, toutes souscrites par OIL TRANSPORT HOLDINGS LTD, société établie et ayant son siège social aux Bermudes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois approximativement, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une augmentation du capital de CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l. par l'apport du restant de toutes les actions d'une société de capitaux ayant son siège social établi dans un état membre de la Communauté Economique Européenne avec comme conséquence l'exonération du droit d'apport de l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois sur base de l'Article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1997, vol. 831, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03118/215/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CONNECTIONS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 501, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03125/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 49.383.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CONLUX HOLDING S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 49 383, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 novembre 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 90 du 4 mars 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Karine Henrion, employée privée, demeurant à Gennevaux-Léglise (Belgique),

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvan Vaeminck, employé privé, demeurant à Nassogne (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 48.750. 000.- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.250.000.- LUF à 50.000.000.- LUF par l'émission de 48.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.-LUF chacune.
- 2) Souscription des 48.750 actions nouvelles par INTERAMERICAN LIFE ASSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED et libération par apport d'une créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de 48.750.000,-LUF
 - 3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de un Million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.
- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-huit millions sept cent cinquante mille francs (48.750. 000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un Million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à cinquante millions de francs (50.000.000,- LUF) par la création et l'émission de quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par INTERAMERICAN LIFE ASSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED, société de droit des îles Bermudes, avec siège social à Hamilton, Bermuda.

ici représentée par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abréviation INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, Avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée, le 19 décembre 1997, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement'

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de quarante-huit millions sept cent cinquante mille francs (48.750.000,- LUF) envers la société.

La preuve de l'existence de ladite créance a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par «S.à r.l. VAN CAUTER», avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par son associé-gérant Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, daté du 29 décembre 1997, lequel rapport, signé ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

«CONCLUSIONS

Suite aux contrôles et analyses effectués conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous estimons pouvoir formuler les conclusions suivantes:

- 1. La description de l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté. Il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.
- 2. Les modes d'évaluation adoptés en vue de la rémunération de l'apport évalué à 48.750.000,- LUF sont justifiés par l'économie d'entreprise. Les valeurs auxquelles conduisent les modes d'évaluation correspondent au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie de l'apport;
 - 3. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport, soit:

la création de 48.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs et attribuées à la société INTERAME-RICAN LIFE ASSURANCE (IAL) LTD.

est à considérer comme légitime et équitable de sorte que les droits respectifs des parties intéressées sont respectés et leurs obligations complètement fixées.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Article 5. alinéa 1**er. Le capital social est fixé à cinquante millions de francs (50.000.000,- LUF), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement cinq cent soixante-dix mille francs (570.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kamarowsky, Henrion, Vlaeminck, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, Vol. 1CS, fol. 24, case 9. – Reçu: 487.500.- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03126/212/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 49.383.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03127/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CORPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 42.304.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre. Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BOATING LTD INC, établie et ayant son siège social à Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 1997, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme CORPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 42.304, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 109 du 12 mars 1993.
- Le capital social est fixé à un million de francs suisses (1.000.000,- CHF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF).
 - Sa mandante est devenue propriétaire des actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.
 - Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg.

Sur ce la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent à environ vingt-deux mille francs (22.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Dennewald, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 104S, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03128/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., (anc. CONTINENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 58.772.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of CONTINENTAL HOLDING S.A., R.C. number B 58,772, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 March 1997, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Number 376 of 15 July, 1997.

The meeting begins at two thirty p.m., Mr Gianni Di Bari, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Régis Galiotto, private employee, residing in Woippy (France).

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twelve thousand and five hundred shares of a par value of one hundred Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Change of the name of the Company to «CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A. and subsequent amendment of Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation.
 - 2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company to «CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

As a consequence Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Article 1 first paragraph: There exists a limited holding corporation (Société anonyme holding) under the name of «CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at three p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siége social à Luxembourg sous la dénomination de CONTINENTAL HOLDING S.A. R.C. B No 58.772, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 376 du 15 juillet 1997.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Gianni Di Bari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille cinq cents actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois chacune, constituant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est réguliérement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procèsverbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la raison sociale de la société en CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.» Modification subséquente de l'article 1 premier paragraphe des statuts.
- 2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après spêtre reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale decide de modifier la raison sociale de la société.

En conséquence l'article 1 premier paragraphe à désormais la teneur suivante:

«Article 1, premier paragraphe: Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec nous Notaire la présente minute. (signé) G. Di Bari, R. Galiotto, R. Thill,

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 104S, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(3129/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CONTINENTAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., (anc. CONTINENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.772.

Déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(3130/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.364.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03132/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

E.C. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 30.397.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de E.C. HOLDINGS S.A., R.C. B numéro 30 397, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1er mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 212 du 3 août 1989.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte de Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange en date du 20 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 320 du 8 novembre 1989.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblé élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant à Hondelange (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

l. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille actions d'une valeur nominale de mille francs chacune constituant l'intégralité du capital social de vingt millions de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation de capital par incorporation de bénéfice à concurrence de LUF 120.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 20.000.000,- à LUF 140.000.000,- par la création et l'émission de 120.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.
 - 2. Conversion du capital social de la société exprimé en francs luxembourgeois pour l'exprimer en U.S. Dollars.
 - 3. Fixation du capital autorisé à USD 5.000.000,- divisé en 50.000 actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune.
- 4. Decision de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelle période de 5 ans commençant à la date de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'Assemblée Générale ayant à délibérer sur cet ordre du jour.
 - 5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt millions (120.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois à cent quarante millions (140.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles.

Le capital a été entièrement libéré par incorporation des bénéfices pour un montant total de cent vingt millions (120.000.000,-) de francs luxembourgeois, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément. Une copie du bilan au 31 octobre 1997 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois (LUF) en US Dollars (USD) au cours de 36,63 LUF pour 1 USD, de sorte que le capital social se montera désormais à trois millions huit cent vingt-deux mille (3.822.000,-) US Dollars divisé en trente-huit mille deux cent vingt (38.220) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) US Dollars.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital autorisé à USD 5.000.000,- divisé en 50.000 actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelle période de 5 ans commençant à la date de publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations de l'Assemblée Générale ayant à délibérer sur cet ordre du jour.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Article 3. Le capital social est fixé à trois millions huit cent vingt-deux mille (3.822.000,-) US Dollars divisé en trente-huit mille deux cent vingt (38.220) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) US Dollars chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions (5.000.000,-) de US Dollars divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) US Dollars chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 décembre 1997 au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. (signé) G. Muller, F. De Bernardi, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 104S, fol. 50, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(03143/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

E.C. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 30.397.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(03144/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

DASSAULT REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DASSAULT REASSU-RANCE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 7 du 8 janvier 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Thilly, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Delhers, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Mario Lopez, employé privé, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts, celui-ci aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Senningerberg-Luxembourg.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 45, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Senningerberg-Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présente acte.

Signé: J. Thilly, I. Delhers, M. Lopez, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 1997, vol. 404, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 1997.

E. Schroeder.

(03133/228/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

DEMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 54.399.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société DEMO HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 22 décembre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Emilio Macellari et au commissaire aux comptes FISOGEST pour l'année 1996.
- 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Emilio Macellari en tant qu'administrateurs.
 - 3) Election de FISOGEST en tant que Commissaire aux Comptes.
- 4) Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.
 - 5) Du profit qui s'élève à LUF 15.329.589,-, un montant de LUF 766.479,- est affecté à la réserve légale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMO HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. Administrateur

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03134/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 62.391.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 12 décembre 1997

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Patrick Susse a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Pour ELM HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03145/768/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

BTM PREMIER FUND V, Fonds Commun de Placement.

AMENDMENT AGREEMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Between

- 1) BTM LUX MANAGEMENT S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»); and
- 2) BANK OF TOKYO MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg bank having also its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»).

Whereas:

- (A) The Management Company is the management company of BTM PREMIER FUND V (the «Fund»), a Luxembourg fonds commun de placement constituted under the law of July 19, 1991;
 - (B) The Custodian is the custodian of the assets of the Fund;
- (C) It has been decided to update the Management Regulations and to create three new Portfolios, namely the BTM PREMIER FUND V MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, the BTM PREMIER FUND V MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO and the BTM PREMIER FUND V MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, which are to be described in the applicable Specific Parts of the Management Regulations as these were executed on May 6, 1997 as published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg (the «Mémorial») on June 4, 1997 and were amended on December 23, 1997, published in the Mémorial on January 19, 1998.

Now therefore it is agreed as follows:

The Custodian and the Management Company hereby agree to update the Management Regulations (in particular to insert the word «Portfolio» each time after the name of each Portfolio, to delete in the Sections concerned «or on the next following bank business day in Luxembourg if the last day of a month is not a bank business day in Luxembourg» and to delete in Section 14 of the General Part «and for the first time on the last day of December 1997») and to insert three additional Sections into the Specific Part of the Management Regulations with the following wording:

«VII. Specific Part of the Management Regulations relating to:

BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO

1. The Portfolio

Units in BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO («MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO») will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment Objectives and Policy

MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO's primary investment objective is to pursue stable excess return over MSCI KOKUSAI INDEX (World ex Japan) with gross dividends in US Dollar in the long term by investing world-wide ex Japan in equity securities and short-term instruments denominated in various currencies.

Generally, in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, the Management Company may make use of the other investment techniques and instruments as set forth under «Investment Techniques and Instruments» in the General Part. In particular, remaining always within such limitations, the Management Company will use financial future contracts on investments and further, it will, for the purpose of hedging the value of its portfolio securities, make use of forward currency contracts.

MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO may hold ancillary liquid assets.

3. Issue of Units

After an initial subscription period, the issue price per Unit of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO shall be the Net Asset Value per Unit of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO as determined in USD on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, be made in USD in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio, unless subscriptions by way of conversion into another Portfolio is prohibited and/or restricted as will then be specified in this Specific Part.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO free of charge.

6. Net Asset Value Determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price, and the redemption price of Units of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, expressed in USD, will be determined by the Management Company on the fifteenth day of each month or if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day in Luxembourg and on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day» in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO). The determination of the Net Asset Value, the issue price, where applicable the conversion price, and the redemption price of Units of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Management and Advice

For the management of the assets of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO, the Management Company will receive investment information, advice and other related services from BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. of 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Adviser will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO the Management Company will be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company may, in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO.

9. Duration and Liquidation

MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO decide, notably in case the net assets of MM INVESTMENT (GLOBAL EQUITY) PORTFOLIO at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio.

VIII. Specific Part of the Management Regulations relating to:

BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO

1. The Portfolio

Units in BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO («MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO» will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment Objectives and Policy

MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO's primary investment objective is to pursue stable excess return over Salomon Smith Barney World Government Bond Index ex Japan in US Dollar in the long term by in vesting worldwide ex Japan in debt securities and short-term instruments denominated in various currencies other than Japanese Yen.

Generally, in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO, the Management Company may make use of the other investment techniques and instruments as set forth under «Investment Techniques and Instruments» in the General Part. In particular, remaining always within such limitations, the Management Company will, for the purpose of hedging the value of its portfolio securities, use financial future contracts on investments and further, it will make use of forward currency contracts.

MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO may hold ancillary liquid assets.

3 Issue of Units

After an initial subscription period the issue price per Unit of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO shall be the Net Asset Value per Unit of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO as determined in USD on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO, be made in USD in the form of a cash transfer to the order of the Custodian with in five (5) bank business days in Luxembourg after the day when

an application is received Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio, unless subscriptions by way of conversion into another Portfolio is prohibited and/or restricted as will then be specified in this Specific Part.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO free of charge.

6. Net Asset Value Determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price, and the redemption price of Units of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO, expressed in USD, will be determined by the Management Company on the fifteenth day of each month or if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day in Luxembourg and on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day» in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO). The determination of the Net Asset Value, the issue price, where applicable the conversion price, and the redemption price of Units of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Management and Advice

For the management of the assets of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO, the Management Company will receive investment information, advice and other related services from BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. of 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Adviser will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO the Management Company will be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company may, in respect of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO.

9. Duration and Liquidation

MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO decide, notably in case the net assets of MM INVESTMENT (GLOBAL BOND) PORTFOLIO at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio.

IX. Specific Part of the Management Regulations relating to:

BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO

1. The Portfolio

Units in BTM PREMIER FUND V - MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO («MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO») will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment Objectives and Policy

MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO's primary investment objective is to pursue stable excess return over MSCI Far East Free Index Japan in US Dollar in the long term by investing in Asian equities ex Japan and in short-term instruments denominated in various currencies.

Generally, in respect of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, the Management Company may make use of the other investment techniques and instruments as set forth under «Investment Techniques and Instruments» in the General Part. In particular, remaining always within such limitations, the Management Company will, for the purpose of hedging the value of its portfolio securities, use financial future contracts on investments and further, it will make use of forward currency contracts.

MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO may hold ancillary liquid assets.

Risk factors: Investments in certain Asian securities involve special considerations and risks, such as currency fluctuations, the risks of investing in countries of smaller capital markets, such as limited liquidity, price volatility and restrictions of foreign investment, and the risks associated with certain Asian economies, including high inflation and interest rates, large amounts of external debt and political and social uncertaincies.

3. Issue of Units

After an initial subscription period the issue price per Unit of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO shall be the Net Asset Value per Unit of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO as determined in USD on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, be made in USD in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio, unless subscriptions by way of conversion into another Portfolio is prohibited and/or restricted as will then be specified in this Specific Part.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, two (2) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO free of charge.

6. Net Asset Value Determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price, and the redemption price of Units of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, expressed in USD, will be determined by the Management Company on the fifteenth day of each month or if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day in Luxembourg and on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day» in respect of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO). The determination of the Net Asset Value, the issue price, where applicable the conversion price, and the redemption price of Units of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Management and Advice

For the management of the assets of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO, the Management Company will receive investment information advice and other related services from BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. of 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Adviser will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO the Management Company will be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company may, in respect of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO available for distribution, subject always to the Fund complying with the

minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO.

9. Duration and Liquidation

MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO decide, notably in case the net assets of MM INVESTMENT (ASIAN EQUITY) PORTFOLIO at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio.»

This Amendment Agreement to the Management Regulations was signed on March 27, 1998, by the Management Company and the Custodian. It will become effective on such date. A set of coordinated Management Regulations will be deposited at the Register of Commerce in Luxembourg.

Done in Luxembourg, on March 27, 1998.

BTM LUX MANAGEMENT S.A. Signature

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13806/267/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 1998.

BTM PREMIER FUND V, Fonds Commun de Placement.

Règlement de Gestion coordonné, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 1^{er} avril 1998. *Pour la société*

Signature

(13807/267/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 1998.

GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND, Société Anonyme, (anc. GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 24.126.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.126, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 135 du 22 mai 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 351 du 29 novembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur José Mouzon, directeur CREDIT LYONNAIS, demeurant à B-Battincourt,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Gillet, fondée de pouvoir, demeurant à B-Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Agnès Bich, employée privée, demeurant à F-Haucourt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis adressés aux actionnaires.
 - II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société de manière à modifier la dénomination de la société de GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND en GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND.
 - 2. Modification de l'objet social de la société comme suit:

«L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion du Fonds LION OBLIG EURO, un Fonds Commun de Placement luxembourgeois.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'Administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- IV. Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.
- V. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND.

En conséquence l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une Société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion du Fonds LION OBLIG EURO, un Fonds Commun de Placement Luxembourgeois.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'Administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mouzon, V. Gillet, A. Bich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 106S, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

F. Baden.

(13894/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 1998.

GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 24.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998. (13895/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

F. Baden.

R.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. EPWORTH S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPWORTH S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Simon W. Baker, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Dawn Shand, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Nere, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les actionnaires, tous présents et s'estimant valablement convoqués, déclarent être parfaitement au courant de l'ordre du jour et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, versions anglaise et française, et de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«There is hereby established a «société anonyme» under the name of R.F. INTERNATIONAL S.A.

Version française:

«Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de R.F. INTERNATIONAL S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés sans nul préjudice à vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. W. Baker, D. Shand, C. Nere, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 1998, vol. 411, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 1998.

A. Weber.

(03146/236/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

R.F. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. EPWORTH S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03147/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

DORINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 49.334.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société DORINT S.A. tenue au siège social en date du 22 décembre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Emilio Macellari et au commissaire aux comptes FISOGEST pour l'année 1996.
- 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Emilio Macellari en tant qu'administrateurs.
 - 3) Election de FISOGEST en tant que Commissaire aux Comptes.
- 4) Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.
 - 5) Le profit qui s'élève à NLG 3.800.819,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORINT S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03140/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HYPOTENUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 37.966.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 1994, 1995, 1996 et 1997
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices 1994, 1995, 1996 et 1997 et pour la tardivité de la tenue des Assemblées générales statutaires des années 1995, 1996 et 1997
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Divers.

I (01502/029/23) Le Conseil d'Administration.

ARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01507/029/19) Le Conseil d'Administration.

APECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 24.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.

I (01546/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 14, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 35.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

I (01554/506/15) Le Conseil d'Administration.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 40.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
- 4. Divers.

I (01545/005/15) Le Conseil d'Administration.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
- 4. Divers.

I (01547/005/15) Le Conseil d'Administration.

WALUFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.627.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
- 4. Divers.

I (01548/005/15) Le Conseil d'Administration.

AG 1990 FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 36.729.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

I (01537/029/19) Le Conseil d'Administration.

TRANSMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01500/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 53.046.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01501/029/19)

Le Conseil d'Administration.

KALOA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 19.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 1998 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (01175/526/15) Le Conseil d'Administration.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.294.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes

- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01503/029/19) Le Conseil d'Administration.

LAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01504/029/19) Le Conseil d'Administration.

E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.383.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01505/029/19) Le Conseil d'Administration.

CATALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.769.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1998 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01506/029/19) Le Conseil d'Administration.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GNERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
- 5. Divers.

I (01091/526/16) Le Conseil d'Administration.

CHRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (01173/526/16) Le Conseil d'Administration.

BARFIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 56.483.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 1998 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (01174/526/15) Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen. H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der SICAV, VALORINVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 7. Mai 1998 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 1997.
- 3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr.
- Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

I (01495/755/18) Der Verwaltungsrat.

ADAMAS INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et de l'affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
- 4. Ratification de cooptations d'Administrateurs.
- 5. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.
- 6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (01494/755/20) Le Conseil d'Administration.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le jeudi, 7 mai 1998 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 1997
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge à donner aux administrateurs
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 29 avril 1998 auprès des banques suivantes:

au Luxembourg: au siège social et aux agences de la société,

- en Belgique: aux sièges, succursales et agences de la GENERALE DE BANQUE S.A.,

en Suisse: au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (SUISSE) S.A., à Zürich,
 en Allemagne: à la succursale de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., à Francfort.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 29 avril 1998.

I (01496/004/27) Le Conseil d'Administration.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 mai 1998 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Nomination statutaire.
- 5. Divers.

I (01497/008/17) Le Conseil d'Administration.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (01077/526/15) Le Conseil d'Administration.

EREMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (01078/526/16) Le Conseil d'Administration.

ABC REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (01079/526/15) Le Conseil d'Administration.

RHODE ISLAND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 10.843.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 1997 et 1998
- 3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 7 mai 1998 et au Commissaire pour l'exercice de son mandat relatif aux bilans clôturés aux 31 mars 1997 et 1998
- 4. Acceptation de la démission des administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Transfert du siège social
- 6. Divers

I (01171/526/18) Le Conseil d'Administration.

TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 55.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
- 5. Divers

I (01170/526/16) Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1998 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Divers

I (01172/526/16) Le Conseil d'Administration.

FARACO S.A., Société Anonyme, (anc. ETS. EUG. HAMILIUS).

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi le 12 mai 1998 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire.
- 2) Approbation du bilan et du compte de profits et pertes.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Dépôt des titres 5 jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (01092/000/17) Le Conseil d'Administration.

PARAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (01080/526/15) Le Conseil d'Administration.

DG LUX MULTIMANAGER II, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 58.249.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER II, SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 6. Mai 1998 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 1997 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 1997 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Verschiedenes

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (01654/000/21) Der Verwaltungsrat.

EXPERTISE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 60.370.

Die Aktionäre der EXPERTISE, SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 14. Mai 1998 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Kooptation eines Mitgliedes des Verwaltungsrats.
- 3. Ratifizierung der Namensänderung von REFLECTION, SICAV in EXPERTISE, SICAV
- 4. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 1997 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 1997 abgelaufene Geschäftsjahr
- 5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 6. Verschiedenes

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (01655/000/23) Der Verwaltungsrat.

PEH QUINTESSENZ, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Aktionäre der PEH QUINTESSENZ, SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 14. Mai 1998 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 1997 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 1997 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
- 5. Beschluss über Dividenden-Ausschüttung der Unterfonds PEH Q-Renten Welt (vormals: PEH Q-High-Yield) und PEH Q-Renten K (vormals: PEH Q-Renten D)
- 6. Verschiedenes

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (01656/000/25) Der Verwaltungsrat.

T.T.D.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01575/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SUMMA GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 35.231.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01576/029/19) Le Conseil d'Administration.

STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.452.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01577/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 5.765.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01578/029/19)

Le Conseil d'Administration.

MEDANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01579/029/19) Le Conseil d'Administration.

JOHN BENETT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.485.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01580/029/19)

Le Conseil d'Administration.

DAIMLER-BENZ FINANZ (LUXEMBOURG) AG, Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1841 Luxemburg, 2-4, rue du Palais de Justice. H. R. Luxemburg B 45.199.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 8. Mai 1998 um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz, 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxemburg mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

- 1. Entgegennahme des Geschäftsberichts des Verwaltungsrates und des Berichts des Aufsichtskommissars
- 2. Vorlage und Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 1997
- 3. Ergebniszuweisung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für ihre Tätigkeit während des Geschäftsjahres
- 5. Neuwahlen
- Verschiedenes.

I (01584/029/18) Der Verwaltungsrat.

DAIMLER-BENZ CAPITAL (LUXEMBOURG) AG, Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1841 Luxemburg, 2-4, rue du Palais de Justice.

H. R. Luxemburg B 7.199.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 8. Mai 1998 um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz, 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxemburg mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

- 1. Entgegennahme des Geschäftsberichts des Verwaltungsrates und des Berichts des Aufsichtskommissars
- 2. Vorlage und Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 1997
- 3. Ergebniszuweisung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für ihre Tätigkeit während des Geschäftsjahres
- 5. Neuwahlen
- 6. Verschiedenes.

I (01585/029/18) Der Verwaltungsrat.

FINIMMOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01581/029/19) Le Conseil d'Administration.

BREEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.204.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01582/029/19) Le Conseil d'Administration.

AMALTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.203.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

I (01583/029/19) Le Conseil d'Administration.

OGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.628.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 11 mai 1998 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination de Monsieur Jean-Philippe Froidbise par le Conseil d'Administration du 16 juin 1997.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01610/009/18) Le Conseil d'Administration.

AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 14.835.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 1998 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration Signature

II (01233/008/19)

RESULTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement en date du 28 avril 1998 à 9.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée générale statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires.
- 7. Divers.

II (01234/029/20)

Le Conseil d'Administration..

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 51, boulevard J. Salentiny. R. C. Luxembourg B 11.984.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société le samedi 25 avril 1998 à 11.00 heures, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du conseil d'administration et des commissaires sur l'exercice 1997.
- 2. Adoption des comptes annuels.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires.
- 4. Nominations statutaires.

II (00256/000/15)

Le Conseil d'Administration.

CORYLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 23.032.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

II (00935/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE FRELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

II (00936/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ORCADES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.507.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1998 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01196/029/19)

Le Conseil d'administration.

GERANIUM, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 18.919.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01197/029/19) Le Conseil d'administration.

SOCIETE DE THIAUMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.103.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (00937/526/16) Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE SAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 11.670.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (00938/526/16) Le Conseil d'Administration.

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen. H. R. Luxemburg B 48.202.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 4. Mai 1998 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung vom 3. März 1998 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschirebene Quorum nicht erreicht war.

II (00941/526/15) Der Verwaltungsrat.

C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (00939/526/16) Le Conseil d'Administration.

MILAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 41.399.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.
- 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.,
- 3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 2 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00940/526/16) Le Conseil d'Administration.

GRAPHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 26.024.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00942/526/15) Le Conseil d'Administration.

EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerlciales
- 5. Divers

II (00991/526/17) Le Conseil d'Administration.

PACIFIC STREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 49.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00943/526/15) Le Conseil d'Administration.

RESSORDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 57.367.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00944/526/15) Le Conseil d'Administration.

FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 25.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00945/526/15) Le Conseil d'Administration.

EFINAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 49.808.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 27 avril 1998 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01198/029/19) Le Conseil d'administration.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.827.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 1998 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00946/526/15) Le Conseil d'Administration.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 11.986.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.

II (00976/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SPECTRUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on April 28, 1998, at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous

II (00990/526/15) The Board of Directors.

LUBELIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.799.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01203/029/19) Le Conseil d'administration.

ALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 17.959.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 avril 1998 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (00992/526/16)

NOISETTE S.A., Société Anonyme.

Le Conseil d'Administration.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.853.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de sept millions de francs (7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions de francs (36.000.000,-) à quarante-trois millions de francs (43.000.000,-) moyennant:
 - versement en espèces d'un montant de 6.761.031,- francs et
 - incorporation de résultats reportés à concurrence de 238.969,- francs avec renonciation au droit préférentiel de la part des anciens actionnaires et création de 7.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- francs chacune.
- 2. Libération et souscription des nouvelles actions.
- 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 Article 5. Le capital social est fixé à quarante-trois millions de francs (43.000.000,-) représenté par quarante-trois mille (43.000) actions de mille francs (1.000,-) chacune.
 - Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

II (01040/029/23) Le Conseil d'Administration.

SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 26.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SOTRECA à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 1998 à 10.00 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01355/755/23) Le Conseil d'Administration.

BB BONDS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand'rue. R. C. Luxembourg B 45.617.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BB BOND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 avril 1998 à 14.00 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour.

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997
- 3. Affectation des résultats
- 4. Ouitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01390/755/23) Le Conseil d'Administration.

PAN-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING S.A. sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 1998 à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, Place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 1997.
- 2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs.
- 4. Réélection d'Administrateurs.
- 5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 1997.
- 6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
- 7. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 23 avril 1998 à la Société, Boîte Postale N° 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives. Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives devront informer la Société de leur intention d'y assister avant la même date que ci-dessus.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée, sont priés de s'y faire représenter en faisant parvenir avant le 23 avril 1998 à PAN-HOLDING S.A., Boîte Postale N° 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

II (01401/000/27) Le Conseil d'Administration.

MATADI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.644.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 mai 1998 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Signature
II (01041/008/15)
Le Conseil d'Administration

GEF S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 24.856.

_

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Thursday 30, April 1998 at 11.00 a.m. at the head office, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, with the following

Agenda:

- 1. Submission and vote on the reports of the board of directors and the accounts as of December 31, 1997.
- 2. Submission of the report of the Auditors.
- 3. Allocation of the result of the accounting period ending December 31, 1997.
- 4. Discharge to be granted to the directors and the auditors.
- 5. Statutory election.
- 6. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
- 7. Sundry.

To be present or represented to this general meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (01163/009/22) The Board of Directors.

TERANIM, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (01201/029/20) Le Conseil d'administration.

MONTEREY TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 7.553.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MONTEREY TRUST, SICAV will be held at the registered office in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 28 April 1998 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- 1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor.
- 2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31st December 1997.
- 3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended 31st December 1997.
- 4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
- 5. Any other business

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

II (01450/584/21) The Board of Directors.

INTERSELEX EUROPA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 103, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 26.507.

Le quorum de présence requis pour tenir valablement l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 mars 1998 n'ayant pas été réuni, les actionnaires d'INTERSELEX EUROPA, sont invités à participer à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg, 50, avenue Kennedy, le 4 mai 1998 à 11 heures un quart. L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modifier les statuts afin de permettre l'apport des actifs de la Société à une société tierce sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, ceci par l'adjonction d'un article supplémentaire et ultime aux statuts actuels, article dont le libellé serait le suivant: «Sur décision de l'assemblée générale de ses actionnaires, la Société peut procéder à un apport de ses actifs à un autre OPC de droit luxembourgeois qui tombe dans le champ d'application de la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectifs. La décision relative à l'apport peut être prise sans quorum de présence et à la majorité simple des actions présentes ou représentées.».
- 2. Faire apport d'INTERSELEX EUROPA à INTERSELEX EQUITY, SICAV, laquelle aura pu devenir entre-temps INTERSELEX, suite au changement de dénomination sociale soumise à l'assemblée générale des actionnaires d'INTERSELEX EQUITY, SICAV.
- 3. Donner la possibilité aux actionnaires ayant voté contre l'apport, d'obtenir le rachat immédiat et sans frais de leurs parts à la valeur nette d'inventaire applicable.
- 4. Acter que la décision d'apport sortira ses effets sans aucun délai.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour prendre part à l'assemblée, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la société ou auprès de:

- La GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles;
- La BANQUE BELGOLAISE, Cantersteen 1, à Bruxelles;
- La BANQUE DEGROOF, 44, rue de l'Industrie, à Bruxelles;
- La BANQUE NAGELMACKERS 1747, 5, avenue Galilée, à Bruxelles;
- La BANQUE IPPA, 23, boulevard du Souverain, à Bruxelles;
- La CITIBANK BELGIUM, 263G, boulevard Général Jacques, à Bruxelles;
- La BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg;
- La BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, à Luxembourg;
- La BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG, 7, boulevard Joseph II, à Luxembourg.

II (01246/005/40) Le Conseil d'Administration.

INTERSELEX EQUITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.327.

Le quorum de présence requis pour tenir valablement l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 mars 1998 n'ayant pas été réuni, les actionnaires d'INTERSELEX EQUITY, SICAV sont invités à participer à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg, 50, avenue Kennedy, le 4 mai 1998 à 10 heures. L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de changer la dénomination de la Société de INTERSELEX EQUITY, SICAV en INTERSELEX, le nouvel article étant libellé comme suit: «Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de INTERSELEX.»
- 2. Modification diverses, notamment afin d'octroyer à la SICAV la possibilité de recourir à la Cogestion de ses actifs et de permettre la création de nouvelles catégories et sous-catégories d'actions. Il est également prévu de mentionner que l'exercice social de la société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année et que, l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 1997 se terminera le 31 décembre 1998. Dans ce cadre et dans le cadre d'une mise en concordance de l'ensemble des clauses des statuts, l'ensemble des articles desdits statuts seront modifiés. Le détail des modifications proposées est disponible gratuitement sous la forme d'un projet de statuts complet modifié, au siège social de la SICAV, 14, rue Aldringen, Luxembourg.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour prendre part à l'assemblée, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la société ou auprès de:

- La GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles;
- La BANQUE BELGOLAISE, Cantersteen 1, à Bruxelles;
- La BANQUE DEGROOF, 44, rue de l'Industrie, à Bruxelles;
- La BANQUE NAGELMACKERS 1747, 5, avenue Galilée, à Bruxelles;
- La BANQUE IPPA, 23, boulevard du Souverain, à Bruxelles;
- La CITIBANK BELGIUM, 263G, boulevard Général Jacques, à Bruxelles;
- La BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg;
- La BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, à Luxembourg;
- La BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG, 7, boulevard Joseph II, à Luxembourg.

II (01247/005/40)

G-TREASURY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Le Conseil d'Administration.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 26.933.

Le quorum de présence requis pour tenir valablement l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 mars 1998 n'ayant pas été réuni, les actionnaires de G-TREASURY sont invités à participer à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg, 50, avenue Kennedy, le 4 mai 1998 à 10 heures et demie. L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modifier les statuts afin de permettre l'apport de compartiments de la société à une société tierce sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, ceci par l'adjonction d'un article supplémentaire et ultime aux statuts actuels, article dont le libellé serait le suivant: «Sur décision de l'assemblée générale de ses actionnaires, la Société peut procéder à un apport de compartiment(s) à un autre OPC de droit luxembourgeois qui tombe dans le champ d'application de la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La décision relative à l'apport peut être prise sans quorum de présence et à la majorité simple des actions présentes ou repré-
- 2. Faire apport des compartiments G-Treasury Belgo-Luxembourgeois, G-Tresury Europe, G-Treasury Mondial, G-Treasury Multi-Dollars, G-Treasury Florin, G-Treasury Deutsche Mark, G-Treasury Franc Français, G-Treasury Dollar US, G-Treasury Medium Term Belgo-Lux, G-Treasury Medium Term Florin, G-Treasury Medium Term Deutsche Mark, G-Treasury Medium Term Dollar US, G-Treasury Medium Term DKK et G-Treasury Medium Term GBP de la société à INTERSELEX EQUITY, SICAV, laquelle aura pu devenir entre-temps INTERSELEX, suite au changement de dénomination sociale soumise à l'assemblée générale des actionnaires d'INTERSELEX EQUITY, SICAV.
- 3. Donner la possibilité aux actionnaires ayant voté contre l'apport, d'obtenir le rachat immédiat et sans frais de leurs parts à la valeur nette d'inventaire applicable.
- 4. Acter que la décision d'apport sortira ses effets sans aucun délai.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour prendre part à l'assemblée, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la société ou auprès de:

- La GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles;
- La BANQUE BELGOLAISE, Cantersteen 1, à Bruxelles;
- La BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg.

II (01248/005/39) Le Conseil d'Administration.

G-EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.375.

Le quorum de présence requis pour tenir valablement l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 mars 1998 n'ayant pas été réuni, les actionnaires de G-EQUITY sont invités à participer à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg, 50, avenue Kennedy, le 4 mai 1998 à 10 heures trois quarts. L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modifier les statuts afin de permettre l'apport de compartiments de la société à une société tierce sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, ceci par l'adjonction d'un article supplémentaire et ultime aux statuts actuels, article dont le libellé serait le suivant: «Sur décision de l'assemblée générale de ses actionnaires, la Société peut procéder à un apport de compartiment(s) à un autre OPC de droit luxembourgeois qui tombe dans le champ d'application de la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La décision relative à l'apport peut être prise sans quorum de présence et à la majorité simple des actions présentes ou représentées.»
- 2. Faire apport des compartiments G-Equity Fund G-British Equity, G-Equity Fund G-German Equity, G-Equity Fund G-French Equity, G-Equity Fund G-Dutch Equity, G-Equity Fund G-Spanish Equity, G-Equity Fund G-Italian Equity, G-Equity Fund G-Pharmaceuticals Equity, G-Equity Fund G-Telecom Equity, G-Equity Fund G-Prestige Equity, G-Equity Fund G-Technology Equity, G-Equity Fund G-Finance Equity, G-Equity Fund G-Market Timing Belgium Equity, G-Equity Fund G-Consumer Goods Equity, G-Equity Fund G-Basic Industries Equity, G-Equity Fund G-World Emerging Equity, G-Equity Fund G-Swiss Equity de la société à INTERSELEX EQUITY, SICAV, laquelle aura pu devenir entre-temps INTERSELEX, suite au changement de dénomination sociale soumise à l'assemblée générale des actionnaires d'INTERSELEX EQUITY, SICAV.
- 3. Donner la possibilité aux actionnaires ayant voté contre l'apport, d'obtenir le rachat immédiat et sans frais de leurs parts à la valeur nette d'inventaire applicable.
- 4. Acter que la décision d'apport sortira ses effets sans aucun délai.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour prendre part à l'assemblée, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la société ou auprès de:

- La GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles;
- La BANQUE BELGOLAISE, Cantersteen 1, à Bruxelles;
- La BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg.

II (01249/005/40) Le Conseil d'Administration.

G-BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.127.

Le quorum de présence requis pour tenir valablement l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 mars 1998 n'ayant pas été réuni, les actionnaires de G-BOND FUND sont invités à participer à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg, 50, avenue Kennedy, le 4 mai 1998 à 11 heures. L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modifier les statuts afin de permettre l'apport de compartiments de la société à une société tierce sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, ceci par l'adjonction d'un article supplémentaire et ultime aux statuts actuels, article dont le libellé serait le suivant: «Sur décision de l'assemblée générale de ses actionnaires, la Société peut procéder à un apport de compartiment(s) à un autre OPC de droit luxembourgeois qui tombe dans le champ d'application de la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La décision relative à l'apport peut être prise sans quorum de présence et à la majorité simple des actions présentes ou représentées.»
- 2. Faire apport des compartiments G-Bond Fund G-Rentinvest, G-Bond Fund G-Capital Rentinvest (ces deux compartiments étant apportés au même compartiment, les actionnaires de G-Bond Fund G-Rentinvest recevant des actions de distribution du compartiment qui reçoit l'apport et les actionnaires de G-Bond Fund G-Capital Rentinvest recevant des actions de capitalisation du compartiment qui reçoit l'apport), G-Bond Fund G-Rentinplus, G-Bond Fund G-Ecu Bond, G-Bond Fund G-Rentinbel, G-Bond Fund G-NLG Bond, G-Bond Fund G-DEM Bond, G-Bond Fund G-FRF Bond, G-Bond Fund G-USD Bond, G-Bond Fund G-DKK Bond, G-Bond Fund G-ITL Bond, G-Bond Fund G-Long Duration Bond, G-Bond Fund G-World Emerging Bond, G-Bond Fund G-Euro Corporate Bond, G-Bond Fund G-US Corporate Bond de la société INTERSELEX EQUITY, SICAV, laquelle aura pu devenir entre-temps INTERSELEX, suite au changement de dénomination sociale soumise à l'assemblée générale des actionnaires d'INTERSELEX EQUITY, SICAV.
- 3. Donner la possibilité aux actionnaires ayant voté contre l'apport, d'obtenir le rachat immédiat et sans frais de leurs parts à la valeur nette d'inventaire applicable.
- 4. Acter que la décision d'apport sortira ses effets sans aucun délai.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour prendre part à l'assemblée, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la société ou auprès de:

- La GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles;
- La BANQUE BELGOLAISE, Cantersteen 1, à Bruxelles;
- La BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg.

II (01250/005/42) Le Conseil d'Administration.

LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.798.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01204/029/19)

Le Conseil d'administration.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.709.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01205/029/19)

Le Conseil d'administration.

COPLA, CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.838.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

II (01206/029/19)

Le Conseil d'administration.

COPARCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 11.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6 Divers

II (01207/029/19)

Le Conseil d'administration.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 29 avril 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Décisions à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 7. Divers

II (01208/029/20)

Le Conseil d'administration.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.100.

Notice is hereby given that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND will be held at the registered office of the Company on 28 April 1998 at 3.30 p.m.

Agenda:

- 1. Approval of the report of the Board of Directors and the report of the Auditor;
- 2. Approval of the financial statements for the year ending on 31 December 1997;
- 3. Allocation of the net result;
- 4. Ratification of the co-optation of Mr Christopher Preston, Mr Rick Sopher and Mr Peter Vandekerckhove in the place of Mrs Sheila Riordan, Mr Olivier d'Auriol and Mr Peter Stevense respectively;
- 5. Retirement of the outgoing Directors and the Auditor from their duties for the year ending on 31 December 1997;
- 6. Appointment of the Directors and the Auditor of the Fund:
 - Re-election of the Directors;
 - Re-election of the Auditor;
- 7. Any other business.

Resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting and each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting by proxy.

On behalf of the Company
BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD
LUXEMBOURG, Société Anonyme

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 25.606.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui sera tenue au siège social, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le mardi 28 avril 1998 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 1997
- 2. Recevoir et adopter le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1997.
- 3. Recevoir et approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997.
- 4. Arrêter la répartition bénéficiaire de la Société.
- 5. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.
- 6. Composition du Conseil d'Administration et renouvellement du mandat des Administrateurs pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.
- 7. Renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.
- 8. Divers.

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote.

Les procurations doivent parvenir au siège social au moins 24 heures avant la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur dans l'impossibilité de participer en personne peuvent se faire représenter en déposant leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée soit au siège social de la Société, soit aux guichets d'un établissement bancaire.

Des formules de procuration sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

La présente convocation et une formule de procuration seront envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 7 avril 1998.

Pour le Conseil d'Administration V. Migeot Directeur Général

II (01402/755/32)

LEICOM FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 21.454.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 27 avril 1998 à 15h30, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997;
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997;
- 3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997;
- 4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997;
- 5. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997;
- 6. Nomination des organes sociaux:
 - Nomination des Administrateurs;
 - Nomination du Réviseur d'Entreprises;
- 7. Divers.

II (01453/755/33)

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Audité au 31 décembre 1997 peuvent s'adresser au siège social de la société.

Pour la société

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

SMALL CAP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.256.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 1998 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration.
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs.
- 5. Affectation du résultat.
- 6. Nominations statutaires.
- 7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.C.S., Bruxelles, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

Il (01308/755/20)

Le Conseil d'Administration.

MALIFRA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 18.172.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (01202/029/20) Le Conseil d'administration.

H.P.C., HOLDING DE PRESSE ET DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.021.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 28 avril 1998 à 15.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Nomination statutaire.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration Signature

II (01235/008/17)

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg